

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 74

Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 37 —

Bruxelles, Juin 1878.

SOMMAIRE

Concours pour la construction d'un musée des Beaux-Arts à Anvers. — Le monument à la mémoire du roi Léopold I. — A nos abonnés et confrères. — Anvers. Concours pour la construction de maisons d'ouvriers. Compte-rendu. — Correspondance. — Faits divers.

Concours pour la construction d'un Musée des Beaux-Arts à Anvers

Nous lisons dans la *Fédération artistique* l'article suivant, que nous croyons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs :

« Nous trouvons dans la *Meuse*, de Liège, la lettre suivante, envoyée d'Anvers à ce journal, à la date du 3 juin :

« Il y a des peintres qui ne peignent plus, dans le vrai sens du mot, comme l'Anatole de *Manette Salomon*. Si parfois on les voit reprendre palette et pinceaux, c'est que les amis chez lesquels ils trouvaient toujours leur rond de serviette sont en voyage. Ainsi que le loup chassé du bois par la faim, tirailé par ce tyran qui se nomme l'estomac, on les rencontre alors, quêtant des travaux infimes, bien heureux d'accepter même des enluminures pour les marchands d'images.

« Le sculpteur qui ne sculpte pas nous a été révélé par Sardou dans *Piccolino*. C'est Annibal, le grand Annibal qui épate le brave pasteur en lui disant : « Une supposition que j'aie à faire votre statue, que diable voulez-vous que je fasse d'un bonhomme comme vous ? » A ses yeux, nous sommes trop laids, nous manquons de ligne, de galbe et notre affreux costume moderne est anti-sculptural.

« Je vous présente à mon tour l'architecte qui n'édifie rien. A-t-il du talent? Onques ne le sait. On a cependant pas mal bâti depuis dix ans, et pas une maison, ne coûtât-elle que mille francs de loyer, n'a été construite, que je sache, d'après un plan portant sa signature.

« Lorsqu'il parle—et il a la langue bien pendue, je vous l'atteste — des projets qu'il avait conçus pour tel ou tel monument érigé à Anvers, et qu'on lui demande pourquoi ses projets n'ont jamais vu le soleil, il vous répond que c'est parfaitement superflu.

« Tout est donné à l'avance, prétend-il; il n'y a plus de justice; nous vivons sous le règne de la faveur. Tous les concours sont des mystifications, et il se garde bien d'y prendre part, étant certain, vu la raideur de son échine et les appuis sérieux lui faisant défaut, de ne jamais être premier. A quoi bon alors faire cadeau de ses idées à ses confrères, des pillards, des plagiaires, des recommandateurs de tout ce que l'on connaît?

« S'il se rencontre, dans les petits cénacles ou dans certains cabarets, des gens qui le considèrent comme un Mansard ou un Violet-Le-Duc, il en est d'autres, et je suis de ceux-là, qui ne voient en lui qu'un impuissant doublé peut-être d'un paresseux.

« Comme je vous le disais tout à l'heure, il s'exprime fort bien, et lorsqu'il n'est pas question de ses monuments grandioses en style du dix-neuvième siècle, qu'il affirme avoir créés, car il est de son temps en architecture, il tient parfois des discours fort sensés. Je n'en veux pour preuve que ce qu'il racontait l'autre soir dans une réunion d'intimes, à propos du nouveau musée d'Anvers, pour lequel un second concours vient d'être jugé nécessaire.

« — Ce n'est pas la première fois, s'écriait-il, que nous voyons un concours annulé. Cela est arrivé à Paris lorsqu'il s'est agi du Grand-Opéra. Seulement, M. Walewski, alors ministre, bien que le

— 38 —

concours fut médiocre, décida que les primes prescrites par le programme seraient quand même accordées aux auteurs des meilleurs projets.

« Que constatons-nous à Anvers? Un jury nommé par la ville examine les plans envoyés, en classe cinq, dont deux excessivement remarquables, et après mûres délibérations, force calculs, regrettant qu'aucun d'eux ne soit inexécutable pour la somme fixée de deux millions, pose les conclusions suivantes :

« 1^o Le concours est à recommencer entre les cinq premiers d'après un nouveau programme ;

« 2^o Les plans des lauréats devront quand même être primés.

« Que fait la ville? Elle accepte avec enthousiasme le premier paragraphe, mais refuse carrément d'adhérer au second.

« Comment la trouvez-vous celle-là? Je suppose que je sois un des concurrents choisis — je ne le serai heureusement jamais, mais enfin je le suppose. — J'ai une clientèle que je vais négliger, pas vrai? Si des travaux se présentent, je les renvoie, absorbés par la confection de dessins ayant deux mètres et demi de largeur. Je cours à Vienne, à Berlin, à Munich, à Dresde examiner ce qui existe, à Dresde surtout, un article du programme recommandant expressément de s'inspirer du système d'éclairage établi au Musée de cette ville. Je fais des sacrifices de temps, d'argent, et quand j'ai la chance d'être tiré hors du pair, qu'un jury ayant tout pouvoir déclare que j'ai droit à une prime, on remet tout en question avec un programme nouveau, et, comme on dit vulgairement, je puis me fouiller. Travailler pour l'empereur d'Allemagne est une expression qui avait bien vieilli. Je propose, à l'avenir, de la remplacer par « travailler pour l'Administration communale d'Anvers. »

« Soyons juste : si la ville modifie son programme, c'est qu'il était défectueux. Pourquoi en faire pâtir les lauréats? Notez bien, et vous verrez si je suis bon prophète, que le second concours n'aboutira pratiquement pas plus que le premier, la superficie du terrain étant restée la même et l'un des conseillers communaux les plus compétents en fait de bâtisse ayant déclaré que la somme de deux millions serait, dans le second comme dans le premier cas, toujours insuffisante.

« Eh bien! Je vous le dis sans ambages, si j'étais l'un de cinq élus, je ne voudrais plus entrer en lice. Il est incontestable si mon travail avait un mérite quelconque comme lignes ou comme dispositions intérieures, que son exposition publique a permis à mes concurrents de profiter de mes trouvailles et que rien ne me prouve qu'ils ne se les approprieront pas.

« Vous pourriez faire de même, me direz-vous; c'est vrai, mais je ne le ferais pas et c'est pourquoi je m'abstiendrais.

« Oh! Attendez, je n'ai pas fini. Vous me demandez comment la ville eût dû se tirer d'affaire lorsque le jury affirmait que la somme portée au budget était insuffisante? J'y arrive. Voici, moi, ce que j'aurai résolu :

« 1^o Pas d'exposition publique des projets ;

« 2^o Mise sous scellés des plans primés et permettant à leurs auteurs d'en prendre des calques pour leur usage ;

« 3^o Considérant que le seul grief reproché aux lauréats était d'avoir mis au monde des projets trop dispendieux, seul motif qui obligeait de n'en accepter aucun, j'aurais demandé à chacun d'eux de simplifier le sien en restant dans la donnée première. J'aurais fait, en sens inverse, ce qui se pratique dans tous les concours d'Académie, où l'on produit une esquisse que l'on transforme en *rendu* en l'achevant dans l'esprit de la composition. Et voilà. »

« Il est bien entendu que je laisse à mon architecte du XIX^e siècle toute la responsabilité de ses conclusions. J'ignore, quant à moi, comment un

— 39 —

jury aurait osé prendre la responsabilité de classer des projets sans le contrôle d'une exposition publique. C'est alors que l'on eût crié à la faveur et à l'injustice. Lorsqu'il s'agit du concours pictural pour le prix de Rome, on n'exhibe pas les esquisses, il est vrai, mais les tableaux exécutés d'après les six meilleures sont soumis, après jugement, à l'appréciation du public.

« Dans tous les cas, il est bien dur pour un artiste qui, le plus souvent, en est à ses débuts, d'avoir travaillé en pure perte, et je suis fort surpris que nos édiles, si larges d'ordinaire, n'aient pas, contrairement à l'avis du jury, nommé par eux et dans lequel ils devaient avoir entière confiance, trouvé l'allocation des primes chose tout équitable.

« Cette façon d'agir, je le crains fort, pourrait avoir pour résultat d'éloigner du second concours des gens de valeur, dont on pouvait attendre d'excellentes choses et qui sont, pour l'heure, complètement découragés. »

« J'ignore quel peut être l'architecte platonique et disert mis en scène par le spirituel correspondant de la *Meuse*. Mais imaginaire ou non, il exprime sous une forme humoristique des vérités assez tristes à constater et que pour ce il faut examiner sans faiblesse.

« Le Conseil communal d'Anvers, en annulant le concours du nouveau Musée a, comme le fait observer la *Meuse*, suivi la ligne de conduite adoptée pour le nouvel Opéra de Paris, avec cette différence que, lorsque le gouvernement français maintenait la prime à des concurrents au-dessous de leur tâche, Anvers, où cinq à six projets d'un mérite réel et deux au moins franchement remarquables étaient fournis, se borne tout simplement à casser le concours sans accorder aucune indemnité aux architectes distingués par le jury. Et cependant, ce même jury, en concluant à l'annulation du concours, pour la raison qu'aucun des plans fournis ne pouvait être exécuté pour la somme stipulée, concluait non moins carrément au maintien des primes, juste indemnité des travaux, des frais, des voyages et des études supportés par les vainqueurs d'un tournoi sans résultat.

« L'*Opinion* d'Anvers a fait clairement ressortir, dans un des articles, l'inconséquence du vote émis par la majorité du Conseil communal. Le concours annulé, — et pourquoi? par suite de déficiences contenues dans un programme imposé à la légère, — la ville en institue un second, mais dans des conditions plus avantageuses. Seulement, au lieu de se montrer logique, et de reprendre la chose *ab ovo*, on reconnaît moralement le mérite des plans jugés supérieurs, en décidant que les cinq premiers artistes classés, mais non primés auront seuls le droit de reconcourir.

« Mais songe-t-on bien que de ce chef on accorde à ces artistes un privilège encore plus criant, peut-être, que le déni de justice dont ils ont été victimes en se voyant privés de l'indemnité promise à leurs consciencieux travaux?

« Expliquons-nous.

« Dans la séance du Conseil, où la mesure en question a été prise, un homme du métier, un spécialiste, homme compétent et dont l'expérience ne peut être mise en doute, M. l'architecte Bex, membre du jury, déclarait que d'aucune façon, un nouveau Musée, même établi dans les conditions les moins monumentales, sur la superficie indiquée par les exigences du programme, ne pouvait être réalisable pour la somme de deux millions.

« Et c'est cependant cette somme de deux millions, fixée comme maximum, dont on s'est servi pour assommer les artistes assez audacieux pour tenter l'aventure, comptant bien sur une majoration qui, jusqu'à ce jour, en fait de monuments publics, n'avait jamais été refusée.

« Or combien d'architectes éminents, et qui auraient peut-être fourni des plans supérieurs, ne

se sont pas abstenus devant le lit de Procuste imposé à leurs créations? La somme majorée, ils ne demanderaient pas mieux d'entrer à leur tour dans la lice. Eh bien! non. Quel que soit leur talent, leur génie, ils se trouvent exclus du second concours, justement parce qu'ils n'ont pas eu la bonhomie et la naïve confiance de s'exposer au résultat négatif du premier.

« Mais acceptons la position actuelle et déduisons-en les conséquences naturelles.

« Les cinq ayants-droit à reconcourir recommencent leur travail. Cependant, mis en éveil par certains bruits courant les ruelles, — tout se sait et d'ailleurs neuf mois et demi s'étaient écoulés depuis la remise des plans et le rapport très-vague et peu concluant du jury, — mis en éveil, dis-je, les concurrents, s'attendant à un nouveau concours, avaient en quelque sorte élu domicile dans la salle où les plans étaient exposés. Ils ont pu apprendre par cœur, sinon en consignait leurs observations et leurs notes par écrit, les supériorités et les défauts des plans opposés au leur. Ne résultera-t-il pas forcément de cette étude un pillage général? Les concurrents privilégiés pourront se dérober parfaitement les uns aux autres leurs idées particulières en les modifiant et en les perfectionnant. En pareil cas, la donnée est tout. Qui nous répond que le plus heureux ne sera pas précisément le plus adroit voleur?

« Il nous suffit d'indiquer grosso-modo les vices redhibitoire du second concours consenti à la légère par le conseil Communal d'Anvers. Non-seulement les concurrents méritants se trouvent par lui privés du bénéfice de leurs travaux et de leurs recherches, mais encore les plus dignes n'auront peut-être prodigué leurs veilles et mis à contribution leur imagination, que pour rendre la victoire plus facile à ceux qui, dans aucun cas, n'auraient dû leur être préférés.

« Dans ces conditions, il est fort à craindre que plus d'un privilégié ne retire son épingle du jeu, plutôt que de voir une défaite imméritée succéder à une distinction légitime.

« GUSTAVE LAGYE. »

Le monument à la mémoire du roi Léopold I

Le monument que la reconnaissance nationale va élever à S. M. Léopold I^{er}, l'illustre fondateur de la dynastie belge, sera sans contredit l'une des œuvres architecturales les plus remarquables élevées pendant ce premier demi-siècle de notre indépendance.

Il s'élèvera au centre d'une place circulaire de 80 mètres de diamètre, à laquelle on arrivera par une magnifique avenue de 60 mètres de largeur; il occupera le point le plus élevé du nouveau parc, que l'on construit en ce moment contre le domaine royal de Laeken, lequel sera ainsi considérablement agrandi.

Le plan du monument est un ennéagone parfait; il se compose d'un plateau de 9 marches, dont le grand diamètre est de 22 mètres; sur ce plateau polygonal, dont les arêtes sont formées par des socles de 1^m50 de hauteur, s'élève l'édifice proprement dit, formé d'une galerie enveloppant une sorte de sanctuaire au centre duquel s'élève la statue du Roi.

L'édifice est traité dans un beau style gothique secondaire très-pur.

Comme nous l'avons dit, la donnée du plan est un polygone de 9 côtés; la galerie est formée par 9 colonnes de grand module, supportant 9 arcades ogivales à tiers-point et couronnées par des pinacles ornés de niches destinées à recevoir les statues allégoriques des neuf provinces.

Ces neuf arcades indiquent les formerets de voûtes en arêtes couvrant la galerie, s'appuyant par leurs retombées sur les piles dessinant le sanctuaire et supportant une terrasse avec balustrade très-riche.

La cella est encore ennéagonale; sept travées sont ouvertes; deux de ces travées forment paroi et doivent recevoir le texte de la Constitution.

Nous avons dit que la galerie entourant le sanctuaire forme terrasse; au centre de cette terrasse s'élève, encore sur le plan ennéagonal, une magnifique flèche ajourée que couronne le génie de la Belgique.

La hauteur totale de cette œuvre magistrale est d'environ 42 mètres.

C'est M. l'architecte DE CURTE, l'habile restaurateur de l'ancienne église de Laeken et de l'église de Sainte-Gudule, qui est l'auteur de ce monument digne de la Belgique et du premier de ses rois.

C'est une œuvre de haut mérite, dans laquelle se reconnaissent et une étude consciencieuse de l'architecture ogivale et un sentiment profond de cet art, auquel nous devons nos admirables cathédrales et nos splendides hôtels de ville.

A nos abonnés et confrères

Nous avons dit à diverses reprises que nous désirions vivement voir nos confrères de province coopérer à l'œuvre à laquelle nous voulions consacrer nos efforts lorsque nous avons fondé l'EMULATION.

Nous voulions à tout prix éviter que l'on pût dire que notre publication n'était l'organe que d'une école, qu'elle était inspirée et dirigée dans un esprit d'exclusivisme.

Notre vœu n'a pas été stérile; quelques-uns de nos confrères sont devenus nos correspondants, ont apporté leurs efforts à l'œuvre commune; mais nous devons dire que nous avons espéré plus de succès quand nous avons fait appel aux idées de tous, lorsque nous avons déclaré que l'EMULATION est une tribune libre, où chacun peut émettre son opinion et la défendre.

L'Emulation n'est pas seulement l'organe de la Société d'architecture dont le siège est à Bruxelles; ce serait une publication bruxelloise.

L'Emulation est et doit être une publication nationale.

Elle doit être l'organe de l'Ecole belge d'architecture, et non pas seulement de telle ou telle académie, de telle ou telle association d'architectes.

Nous faisons donc un nouvel appel à nos confrères de province, et c'est avec instance que nous leur demandons de confier à notre publication leurs idées et leurs œuvres; ce sera le moyen puissant de réunir, de condenser les idées, les principes amenés par l'expérience de chaque jour; ce sera le moyen de donner une même direction aux efforts tentés dans la voie de la rénovation, du progrès architectural.

Aujourd'hui surtout, que l'Emulation a vu croître considérablement son importance et qu'elle fait connaître à l'étranger les œuvres des artistes belges, n'est-il pas désirable, n'est-il pas nécessaire que tous nous aidions dans la tâche que nous avons assumée: faire connaître les créations d'architectes de talent, répandre les vrais principes de notre art, détruire la routine et relever la profession à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir.

LA DIRECTION.

ANVERS

Concours pour la construction de Maisons d'Ouvriers. Compte-rendu

De nombreux projets (26 ou 27, croyons-nous) ont été soumis à l'appréciation du jury, qui était composé de MM. Dumont, président de l'administration des hospices; Lefebvre, échevin des travaux publics; Bex, architecte et conseiller communal, tous trois d'Anvers; Pauli, architecte, professeur à l'Université de Gand; Laureys, professeur du cours supérieur d'architecture à l'Académie de Bruxelles.

Une bonne moitié de ces projets ont des qualités remarquables, et nous y reconnaissons des études sérieuses; la plupart sont accompagnés de mémoires explicatifs et justificatifs, ainsi que de devis généralement très-détaillés.

Ce qui frappe particulièrement dans un examen attentif de ces œuvres, c'est l'extrême variété qu'offrent les distributions intérieures et le style des compositions au point de vue architectural. La plupart des concurrents se sont franchement écartés du programme, dont l'une des clauses avait, d'ailleurs, laissé aux auteurs de projets la faculté de le modifier ou de l'interpréter en le complétant selon leurs inspirations, leur initiative personnelle.

C'est ainsi que, pour les maisons ouvrières, le programme demandait des bâtiments de cinq mètres de largeur pouvant être occupés par deux ménages. Quelques concurrents ont fait des bâtiments doubles, de cinq mètres, à occuper par quatre familles.

Cette disposition a pour avantage d'utiliser le terrain avec plus d'économie par la suppression d'un couloir; mais il tombe précisément dans cet inconvénient que les auteurs du programme nous paraissent surtout avoir voulu éviter: une circulation difficile, un embarras continuel dans le mouvement de la vie de ménage.

Cependant il est à remarquer que, dans les cités ouvrières construites tant en Belgique qu'à l'étranger, le type de maison double a été fréquemment employé; il y a d'ailleurs un moyen d'isoler les familles, et nous allons le trouver dans l'un des projets primés.

Examinons ces projets en partant de la décision même du jury, c'est-à-dire en nous occupant d'abord des lauréats dans l'ordre des primes.

PREMIER: N° 26. Porte la devise: BENEFICENTIA. L'œuvre de M. Verecken, architecte à Anvers, n'est pas conforme aux prescriptions du programme; les maisons ouvrières sont doubles, c'est-à-dire que, pour deux maisons, il y a un vestibule et un escalier communs, divisant chaque bâtiment en deux parties exactement symétriques. Elles ont dix mètres de façade et sont destinées à quatre ménages: deux au rez-de-chaussée et deux à l'étage.

L'auteur du projet fait valoir que, par la disposition qu'il a adoptée: 1° les dégagements peuvent être plus spacieux par suite de la suppression d'un couloir sur deux; 2° que la construction est rendue moins coûteuse par la suppression d'un mur séparatif, d'un escalier, d'une pompe, etc.; 3° que les chambres sont aussi plus spacieuses.

Nous croyons que ces avantages, parfaitement fondés d'ailleurs, ne donnent nullement la compensation des inconvé-

nients que présente cette disposition au point de vue de l'hygiène et, peut-être même, à celui de la moralité.

Il est, nous semble-t-il, indispensable dans les constructions ouvrières de séparer autant que possible les ménages et de donner à chaque famille le *chez soi*, dont l'on se préoccupe tant lorsqu'il s'agit de maisons de rapport.

Nous remarquons en outre que quelques maisons de coin n'ont pas de cour, ce qui est, encore une fois, contraire à l'hygiène. Chaque ménage possède deux chambres, un grenier, une cave et un v. c. séparés. Cela est bien; mais pour y arriver, il faut que ces quatre familles (ce qui peut représenter vingt à vingt-cinq personnes) passent par un même couloir, qu'une moitié se serve d'un même escalier. Étant donnée l'aménité habituelle de la classe ouvrière, cela ne peut manquer de donner lieu à des colloques plus ou moins vifs accompagnés de gestes d'une éloquence parfois trop frappante.

Les façades présentent beaucoup de variété, — mais cette variété n'est qu'apparente, — par l'emploi de bandeaux ou chaînes horizontales de toutes couleurs; elles sont taillées toutes sur le même patron, ont peu de caractère, et l'ensemble est d'une monotonie des plus désagréables.

La somme allouée est de 950,000 francs. Le devis, joint au projet que nous examinons, y arrive à fr. 5-63 près.

C'est bien exact!!!

SECOND: N° 19. A pour devise: Bien-être et salubrité. Architectes MM. Flemal et Schaepe d'Anvers. Pas plus que le premier, ce projet n'est conforme au programme; les maisons sont doubles, c'est-à-dire qu'elles sont destinées à quatre ménages. Mais la disposition, originale, en est très-heureuse et de beaucoup préférable à celle du projet n° 26.

Au centre se trouve un vestibule conduisant à deux escaliers desservant les étages; à droite et à gauche une entrée spéciale pour les deux logements du rez-de-chaussée.

Il est fâcheux que ces maisons n'aient pas de grenier et que, pour quatre ménages, il n'y ait que deux latrines. Chaque ménage se trouverait ainsi indépendant des autres, et les conditions d'hygiène seraient satisfaites.

Au centre de la cour est placée une pompe commune.

Les façades, dans leur ensemble, ne manquent pas de caractère; cependant les maisons-boutiques et le dispensaire sont d'un style beaucoup plus heureux que les maisons d'ouvriers. A une sage simplicité, imposée d'ailleurs par la somme fixée pour ces constructions, ces compositions joignent une ordonnance raisonnée et une heureuse harmonie de proportions. Le devis est très-étudié.

En somme les qualités de ce projet sont nombreuses et il nous a paru des mieux étudiés. (A continuer.)

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu, à propos du Parc de Bruxelles, un article qui ne manque pas d'intérêt, mais dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Nous avons résolu de ne donner suite qu'aux notices, études ou communications qui nous seront envoyées avec la signature de leurs auteurs, ce qui ne peut être mal interprété, car ces signatures ne sont connues que par la Direction.

Nous publions toujours les communications que l'on veut bien nous faire, en ne donnant que des initiales, quand on nous le demande, et sans signature lorsque l'anonymat nous est réclamé.

Nous engageons donc vivement l'auteur de l'article cité ci-dessus à se faire connaître à la Direction.

FAITS DIVERS

BRUXELLES. Académie royale des Beaux-Arts. — Un fait sans précédent se passe en ce moment à l'école des Beaux-Arts de Bruxelles: les élèves qui ont pris part au grand concours pour le prix de mille francs sont sortis de la loge depuis le 12 mai dernier et le jugement est fixé au 21 juillet prochain.

Aurait-on songé, par hasard, à faire de cette opération l'une des festivités de la kermesse de Bruxelles.

LAEKEN. — Un bâtiment en construction vient de s'écrouler dans cette commune, qui a été mise en émoi il y a environ un an par deux accidents analogues. Cette fois, malheureusement, cinq ouvriers ont été tués et un sixième grièvement blessé.

Il y a deux mois, une construction s'effondrait rue de la Loi et l'on devait renverser un bâtiment rue Scarron, à Ixelles.

Il y a cependant, dans toutes les communes de l'agglomération bruxelloise, un service de surveillance dont le personnel paraît suffisant, et l'on ne peut s'empêcher de faire de sévères réflexions chaque fois que se produit un accident dans les constructions. Une certaine part de responsabilité semble incomber, moralement, à ces agents qui ont pour mission d'assurer la sécurité publique dans les constructions.

Ces agents ont, surtout en ce moment-ci, plus de temps qu'il n'en faut pour surveiller les bâtisses et appliquer les règlements communaux.

Il est vrai qu'une bonne partie du temps qu'achète l'administration à ses agents est indispensable à ces messieurs pour s'occuper d'affaires particulières, telles que confection de plans ou commerce de matériaux de construction.

C'est ainsi que, malgré l'ordre de service leur interdisant de s'occuper d'affaires pour les particuliers, nous connaissons des inspecteurs ou des surveillants qui se chargent de faire les plans et de conduire les travaux de construction de maisons particulières.